

Cotisation club

BAREME DE LA COTISATION-CLUB

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, soit au 31.08.2016 pour cette nouvelle saison.

Nombre de voix	Montant de la cotisation
0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
Plus de 8 voix	100 €uros

Barème du nombre de voix – art. 2.1.4 des Statuts

Le nombre de voix dont disposent les délégués des associations affiliées est fonction du nombre total de titulaires de la licence A et de la licence B qui y adhèrent, tel qu'officiellement arrêté au dernier jour de la saison sportive précédente, selon les barèmes décrits ci-dessous :

- 5 à 14 titulaires de la licence A = 1 voix
- 15 à 34 titulaires de la licence A = 2 voix
- 35 à 59 titulaires de la licence A = 3 voix
- Au-delà de 59 titulaires de la licence A, le club dispose d'une voix supplémentaire par tranche de trente titulaires de la licence A.

Chaque club dispose en outre d'un nombre de voix complémentaires qui est fonction du nombre de ses titulaires de la licence B, selon le barème suivant :

- De 1 à 30 licences B = 0 voix
- De 31 à 100 licences B = 1 voix
- De 101 à 300 licences B = 2 voix
- De 301 à 600 licences B = 3 voix
- Plus de 600 licences B = 4 voix